

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 02/04/2015

Réception par le Prefet : 02/04/2015

Publication : 09/04/2015



Département  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
du Conseil Départemental

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2015-3-1-8

Séance du jeudi 2 avril 2015

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA  
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND,  
Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF,  
M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,  
JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN,  
MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,  
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,  
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,  
MM. VOGT, WITH.

Le Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et ses articles 53 à 61,
- VU les articles L.5211-42 à L.5211-45, L. 5721-6.3 et R.5211-19 à R.5211-40 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,
- VU l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin n°2011-042-23 du 11 février 2011 portant constatation du nombre des membres et de la répartition des sièges de la formation plénière et de la formation restreinte de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI),
- VU l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin n°2014-181-0003 du 30 juin 2014 portant fixation de la liste des membres de la CDCI,
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour l'élection des membres de la CDCI,

- Les membres élus, au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne, pour représenter le Conseil Départemental à la formation plénière de la CDCI, sont les suivants :

<b>Nom</b>	<b>Qualité</b>
M. Daniel ADRIAN	titulaire
Mme Pascale SCHMIDIGER	titulaire
M. Raphaël SCHELLENBERGER	titulaire
Mme Monique MARTIN	titulaire
M. Rémy WITH	titulaire
M. Alain GRAPPE	liste complémentaire
M. Pierre VOGT	liste complémentaire
M. Max DELMOND	liste complémentaire

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté  
voix contre  
abstentions